



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de OYTIER SAINT-OBLAS se réunira,
en séance ordinaire, en mairie, le **LUNDI 12 FEVRIER 2024 à 19 HEURES.**

OBJET DE LA REUNION

ORDRE DU JOUR :

– Session ordinaire –

- 1) Procès-verbal du conseil municipal du 18/12/2023
- 2) Décisions du Maire
- 3) Budget Principal : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement-
- 4) Centre Communal d'Action Sociale : Acompte subvention de fonctionnement 2024
- 5) Association Amicale Sapeurs Pompiers de Oytier-Septeme : Subvention de Partenariat Centenaire de la Caserne
- 6) Avenant n° 4 au Contrat Unique d'Insertion
- 7) Protection sociale complémentaire Prévoyance – Mandat au CDG38
- 8) Service Assainissement : demande d'un dégrèvement de la Participation Forfaitaire d'Assainissement Collectif (PFAC) par la SCI La Scierie
- 9) Divers

Oytier Saint-Oblas, le 05 Février 2024
Le Maire : René PORRETTA

